



**PROGRAMME CONJOINT
POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES
BASEES SUR LE GENRE ET LA PROMOTION
DES DROITS HUMAINS
(PCEVG-DH)**





**PROGRAMME CONJOINT
POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES BASEES
SUR LE GENRE ET LA PROMOTION DES DROITS
HUMAINS (PCEVG-DH)**

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU BÉNIN

ET

LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU BÉNIN

PAYS : REPUBLIQUE DU BENIN

Effets UNDAF 2014 -2018 :

Effet 4 : D'ici à fin 2018, les enfants, les adolescent(e)s et les femmes, notamment les plus vulnérables, évitent les comportements à risque, ont un accès et utilisent davantage les services de protection contre les abus, les violences et l'exploitation, et les communautés adoptent des pratiques sociales conformes aux droits humains.

Effet 5 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable.

Effets attendus du Programme conjoint :

Effet 1 : Le cadre légal institutionnel et opérationnel de prévention et de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre est amélioré et mis en œuvre, en vue de garantir l'inclusion sociale des victimes et des groupes vulnérables principalement dans les zones d'intervention du SNU.

Effet 2 : Les capacités des Ministères et Institutions de l'Etat, OSC, des collectivités locales et des agences du SNU sont renforcées sur l'intégration du genre et des droits humains dans les politiques, les programmes et plans de développement.

Effet 3 : Les victimes de violences et d'abus, notamment les plus vulnérables, ont accès et utilisent davantage les services de protection.

Titre du Programme : *Programme conjoint pour l'élimination des violences basées sur le Genre et la promotion des Droits humains (PCEVG-DH)*

Durée du programme: **5 ans**

Date début/fin : **2014- 2018**

Domaine de résultats stratégiques : *Promotion des Droits Humains et du Genre.*

Option(s) de gestion des fonds : *gestion parallèle des fonds propres et gestion canalisée des fonds mobilisés auprès des partenaires.*

Budget estimatif USD

- Ressources totales requises : **6 415 000**

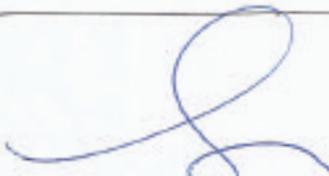
- Ressources totales mobilisées : **2 405 000**

- PNUD: **400 000**
- UNICEF: **1 305 000**
- FNUAP : **650 000**
- OMS : **50 000**

- Ressources à mobiliser : **4 010 000**



PAGE DE SIGNATURE

  <p>Mme Rosine SORI-COULIBALY Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies</p>	
  <p>Mme Rosine SORI-COULIBALY Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p>	  <p>M. Koudaogo OUEDRAOGO Représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</p>
<p>pb</p>   <p>Mme Anne VINCENT Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</p>	  <p>M. Youssouf GAMATIE Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)</p>
<p>GOUVERNEMENT</p>	
  <p>Mme Naomie AZARIA HOUNHOU Ministre de la Famille, des Actions Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Âge (MFASSNHPTA)</p>	  <p>M. Valentin DJENONTIN-AGOSSOU Gardes des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme (GS/MJLDH)</p>



RÉSUMÉ

Le Programme conjoint pour l'élimination des violences basées sur le Genre et la promotion des droits humains (PCEBG-DH) se veut une réponse collective du Système des Nations Unies au Bénin à la problématique du déficit des progrès résultant des inégalités du Genre dans les dimensions essentielles du développement humain au Bénin. Il s'inscrit dans le cadre de Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF) 2014-2018 et s'articule autour des axes prioritaires relatifs à la protection des groupes vulnérables contre les violences et exploitation (effet 4 de l'UNDAF), le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en vue de promouvoir les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable (effet 5 de l'UNDAF).

L'objectif général du Programme est de créer un environnement plus favorable et plus juste pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, des enfants et de la société entière à travers, d'une part l'élimination des violences et la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre, et d'autre part, l'intégration des dimensions genre et droits humains dans les politiques, programmes et plan de développement.

Ce programme qui sera mis en œuvre pour une durée de cinq (5) ans vise essentiellement (i) l'élimination des violences basées sur le genre au plan national avec un accent sur les zones d'intervention des agences du système des Nations Unies et (ii) l'intégration des approches genre et droits humains dans le fonctionnement des institutions de l'Etat ainsi que dans la mise en œuvre des politiques, programmes et budget, conformément aux recommandations des Nations Unies, à travers le plaidoyer et le renforcement de capacité des acteurs de ces institutions.

La stratégie de mise en œuvre privilégiera l'appropriation et le renforcement des capacités nationales dans le but d'une meilleure prise en charge, et ceci de façon durable et soutenue, de la problématique de la promotion de l'autonomisation et l'habilitation de la femme, l'égalité et de l'équité entre genre ainsi que la promotion des droits humains par l'alignement des activités sur les principes des instruments internationaux des droits humains. La stratégie de partenariat s'appuiera sur la consolidation et l'élargissement des partenariats existants avec les structures du Gouvernement, les Organisations de la société civile, les Partenaires Techniques et Financiers et autres Organisations non gouvernementales internationales. Dans le cadre de ce partenariat, les Agences du SNU impliquées joueront un rôle de facilitation, de mobilisation des ressources, d'accompagnement technique et de suivi tandis que les acteurs gouvernementaux et ceux de la Société Civile joueront essentiellement un rôle clé dans la conception et la mise en œuvre effective des activités sur le terrain.

Le coût global du programme conjoint est estimé à six millions quatre cent quinze mille dollars US (6 415 000\$) pour la période 2014-2018. La contribution financière des Agences du Système des Nations Unies est de deux millions quatre cent cinquante mille dollars US (2 405 000 \$). Il s'en dégage un besoin de financement à mobiliser de quatre millions dix mille dollars US (4 010 000\$).

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CEDEF	:	Convention portant Elimination de la Discrimination à l'Egard des femmes
COP	:	Comité d'Orientation et de Pilotage du Programme Conjoint
CTP	:	Comité Technique du Programme Conjoint de Renforcement
DPP	:	Directeur de la Programmation et de la Prospective
EMICoV	:	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
EPU	:	Examen Périodique Universel
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MFASSNHPTA	:	Ministère de la Famille de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age
MJLDH	:	Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
OSD	:	Objectif Stratégique de Développement
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PMA	:	Pays les Moins Avancés
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNPG	:	Politique Nationale de Promotion de Genre
PTA	:	Plan de Travail Annuel
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCRIP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SNU	:	Système des Nations Unies
UNCT	:	United Nations Country Team
UNDAF	:	United Nations Development Assistance Framework
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	:	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	7
LISTE ET ABRÉVIATIONS	9
I - ANALYSE DE LA SITUATION	13
II – STRATEGIE DU PROGRAMME CONJOINT	15
2.1. Contexte du Programme conjoint	15
2.2. Enseignements tirés du passé	16
2.3. Objectifs et Stratégie du Programme conjoint	16
III – MATRICE DES RESULTATS	19
3.1. Résumé de la matrice des résultats	19
3.2. Plan de travail et budget	20
IV - MODALITE DE COORDINATION ET DE GESTION	23
4.1. Coordination du Programme	23
4.2. Gestion et transferts des fonds	24
V. FAISABILITE ET GESTION DES RISQUES	25
VI. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME	27
6.1. Evaluation à mi-parcours	27
6.2. Evaluation finale	28
6.3. Rapportage	28
ANNEXES	29





ANALYSE DE LA SITUATION

Au Bénin, la question de l'équité et de l'égalité homme/femme ainsi que la réalisation des droits humains est au cœur des politiques et stratégies nationales. L'article 26 de la Constitution du 11 décembre 1990 a établi l'égalité homme/femme tant sur les plans politique et social, que sur le plan économique. A ce titre, la plupart des stratégies/Politiques globales ou sectorielles qui sont élaborées et mises en œuvre, intègre la promotion de la femme et du genre ont été élaborées et adoptées.

Malgré ce contexte politique globalement favorable, des études récentes laissent apparaître que la prise en compte de l'égalité homme-femme est insuffisante dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques alors qu'il est prouvé qu'investir dans la politique de l'égalité des genres peut accélérer la croissance économique, réduire la pauvreté et les inégalités des sexes.

En 2013, l'indice d'inégalité de genre qui mesure le déficit de progrès résultant d'inégalités de genre dans les trois dimensions (santé

reproductive, autonomisation, marché du travail) du développement humain est estimé à 0,614, classant le Bénin au 134ème rang sur 187 pays (PNUD 2014, Rapport sur le développement humain 2014). Cette situation résulte, entre autres, de la faible croissance du revenu global et des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes en terme de respect et de jouissance des principaux droits humains tels que l'accès aux revenus, l'éducation et la santé.

En matière de santé de la reproduction par exemple, le taux de mortalité maternelle demeure relativement élevé au Bénin, soit 497 pour 100 000 naissances vivantes en 2011 (EDS 2011). Dans le secteur de l'éducation, les données révèlent que la parité est presque atteinte dans l'éducation primaire (0,93 %) mais le maintien des filles dans le système éducation demeure un défi majeur. Le taux d'analphabétisme est élevé chez les femmes (67,1%) relativement aux hommes (47,9 %). Aussi, l'étude nationale réalisée sur les violences basées sur le genre, révèle t-elle qu'au Bénin, 69% de femmes et 44% de filles sont touchées par des Violences physiques et de privation

économique, en grande partie et des Violences morales et psychologiques. Une femme sur 4 est abusée au cours de sa grossesse et exposée aux risques d'avortement et de contamination au VIH. Pour ce qui concerne l'accès au foncier, 85,1% des propriétaires de parcelles sont des hommes contre 14,9% de femmes. Cette tendance s'observe quelle que soit la caractéristique sociodémographique et économique des propriétaires.

Au plan politique, l'avènement de la démocratie a permis aux femmes de s'engager dans la vie politique à travers des organisations de lutte pour leur émancipation et la défense de leurs droits. Mais les femmes sont encore peu représentées dans les instances de prise de décision : sur les 77 municipalités que compte le Pays, il est dénombré une seule femme occupant la fonction de Maire et 65 femmes élues conseillères sur un total de 1 435 élus locaux ; au niveau du Parlement, 8 femmes occupent des sièges de Député sur 83 élus, soit 7,23% et 04 femmes sur 27 Ministres au Gouvernement, soit 14,8% au dernier remaniement d'août 2014.

Au plan juridique, il est à noter que le Bénin procède systématiquement à la ratification

sans aucune réserve de nombreux instruments internationaux et régionaux de promotion et de protection des droits humains et des droits de la femme. En outre, le gouvernement Béninois a promulgué plusieurs textes de Loi protégeant et promouvant la femme et la fille. Cependant, des défis restent à relever pour une justice égale et équitable pour les femmes et les hommes. On peut citer entre autres : les difficultés d'accès des femmes à la justice, les procédures judiciaires, longues, coûteuses et complexes. Les juges éprouvent parfois des difficultés pour enclencher des poursuites en direction, par exemple, des auteurs de violation des droits de la femme et de la fille. Il découle de cet état des lieux, un besoin de développement des capacités des acteurs chargés de prendre en compte les victimes de violences.

C'est en réponse à ces besoins nationaux que, les Agences du Système des Nations Unies au Bénin initie le présent programme conjoint afin de consolider et de mutualiser l'ensemble des appuis des Agences pour le renforcement des capacités du Gouvernement ainsi que celles des Organisations de la société civile pour l'élimination des violences basées sur le Genre et la promotion des Droits humains.



STRATEGIE DU PROGRAMME CONJOINT

2.1. Contexte du Programme conjoint

Le présent Programme conjoint découle du Plan d'actions pour la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018 qui est aligné sur les priorités nationales telles que déclinées par le Gouvernement à travers les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP) et les stratégies et politiques sectorielles. Il est également sous-tendu par les engagements internationaux auxquels le Bénin a souscrit, notamment l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Promesse Renouvelée pour réduire la mortalité infantile et maternelle, la Déclaration de Paris et le Partenariat de Busan sur l'efficacité du développement, le Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) ainsi que les réflexions sur l'Agenda Post 2015. Dans

ce cadre, le Programme conjoint opérationnalise notamment les effets 4 et 5 de l'UNDAF (Protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus ; Gouvernance, participation et décentralisation) qui catalysent l'essentiel des actions de promotion de Genre, de la femme et des droits humains.

Le Programme conjoint pour l'élimination des violences basées sur le Genre et la promotion des droits humains (PCEBG-DH) va bâtir sur les expériences des Agences du SNU comme le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF dans le domaine de l'institutionnalisation du genre, de l'approche basée sur les droits humains et de la lutte contre les VBG en mutualisant leurs efforts et leurs moyens en vue de réaliser les résultats prévus dans le cadre de ce Programme conjoint.

2.2. Enseignements tirés du passé

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre d'Assistance Pays (UNDAF) 2009-2013, le Système des Nations Unies au Bénin a accompagné le Gouvernement dans ses efforts d'accélération de la croissance économique et de réduction de la pauvreté. Cet appui du SNU a porté sur la mise en place des actions visant l'accélération de la croissance, l'atteinte des OMD et le renforcement de la bonne gouvernance. L'évaluation de l'UNDAF 2009-2013 a montré la nécessité, pour les Agences du Système des Nations Unies, d'être plus cohérentes, coordonnées et inclusives dans la mise en œuvre conjointe des programmes et activités d'appui. Elle a recommandé de mieux déterminer les domaines d'intervention, les rôles et la participation de chaque Agence à l'atteinte des résultats de l'UNDAF et de mieux articuler le suivi et l'évaluation.

Dans le cadre de l'UNDAF 2014-2018, les Agences du Système des Nations Unies (SNU) au Bénin entendent bâtir sur ces leçons ap-

prises afin de renforcer la synergie et l'impact de leurs interventions par le biais du présent Programme conjoint. Ainsi, la division de travail au sein des Agences, le ciblage des interventions, l'importance accordée à l'appropriation par les nationaux et le renforcement des capacités ainsi que la diffusion des connaissances constituent les facteurs de pérennisation des activités du Programme conjoint pour l'élimination des violences basées sur le Genre et la promotion des droits humains (PCEBG-DH). Les résultats atteints feront l'objet d'une large dissémination, assurant ainsi sa reproductivité en cas de besoin. L'approche participative, qui sera le fil conducteur du programme permettra un partage et une mise à niveau de tous les acteurs impliqués par rapport aux activités, ressources et méthodologie. Les Partenaires Techniques et Financiers seront engagés dans la réflexion stratégique en vue de prévoir la suite du programme à travers l'identification des gaps et des activités les plus pertinentes pour la pérennisation des acquis.

2.3. Objectifs et Stratégie du Programme conjoint

L'objectif général du Programme est la création d'un environnement plus favorable et plus juste pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, des enfants et de la société entière à travers, d'une part l'élimination des violences et la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre, et d'autre part, l'intégration des dimensions genre et droits humains dans les politiques, programmes et plan de développement.

De manière spécifique, le PCEBG-DH vise à :

- (i) contribuer à l'amélioration du cadre juridique, politique et institutionnel harmonisé pour la promotion et la protection des droits humains notamment ceux de l'enfant et de la femme à travers le renforcement de capacités et l'accompagnement des ministères et de leurs structures décentralisées ;

- (ii) mettre à profit l'expertise technique et l'expérience des Agences impliquées pour la mise en œuvre des conventions internationales de promotion et de protection des droits humains, notamment celles relatives aux droits de la femme et l'intégration de ces droits et de la dimension genre dans les politiques et programmes et plans de développement;
- (iii) contribuer à la mise en œuvre de la Campagne du Secrétaire Général des Nations Unies sur les violences faites aux femmes.

La stratégie de mise en œuvre privilégiera l'appropriation et le renforcement des capacités nationales dans le but d'une meilleure prise en charge, de la problématique de la promotion de l'autonomisation et l'habilitation de la femme, l'égalité et de l'équité entre genre ainsi que la promotion des droits humains par l'alignement des activités sur les principes des instruments internationaux des droits humains.

Par ailleurs, un partenariat stratégique dont les bases existent déjà sera consolidé

avec les structures du Gouvernement, les organisations de la société civile, les autres Partenaires Techniques et Financiers et les Organisations non gouvernementales internationales. Dans le cadre de ce partenariat, les Agences du SNU impliquées joueront un rôle de facilitation, de mobilisation des ressources, d'accompagnement technique et de suivi tandis que les acteurs gouvernementaux et ceux de la société civile joueront essentiellement un rôle clé dans la conception et la mise en œuvre effective des activités sur le terrain.

En particulier, le PNUD en tant que leader du groupe thématique assurera un rôle de coordination et d'harmonisation des activités et de suivi/évaluation du programme. Elle veillera à ce que toutes les parties prenantes du Programme (Agences UN, Ministères, OSC) participent de façon effective et efficace à la mise en œuvre des activités et à l'atteinte des résultats attendus. Les Agences impliquées garderont une autonomie relative dans la mise à disposition et l'exécution de leur contribution budgétaire, toutefois, cette autonomie repose sur la nécessaire concertation/harmonisation des activités planifiées pour chaque trimestre.





MATRICE DES RESULTATS

3.1. Résumé de la matrice des résultats

Le Programme conjoint pour l'élimination des violences basées sur le Genre et la promotion des droits humains (PCEBG-DH) contribuera concomitamment à la réalisation des effets 4 « D'ici à fin 2018, les enfants, les adolescent(e)s et les femmes, notamment les plus vulnérables, évitent les comportements à risque, ont un accès et utilisent davantage les services de protection contre les abus, les violences et l'exploitation, et les communautés adoptent des pratiques sociales conformes aux droits humains » et 5 « D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable » de l'UNDAF 2014-2018. Le cadre complet des résultats et des ressources est présenté en annexe 1 du document de Programme conjoint.

L'analyse de la matrice des résultats indique que les effets attendus de la mise en œuvre du PCEBG-DH sont au nombre de trois et dont la réalisation se fera à travers les produits respectifs déclinés comme ci-après.

Effet 1 du PCEBG-DH: Le cadre légal institution-

nel et opérationnel de prévention et de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre est amélioré et mis en œuvre, en vue de garantir l'inclusion sociale des victimes et des groupes vulnérables principalement dans les zones d'intervention du SNU.

Les produits (au nombre de 2) qui concourent à l'atteinte de cet effet portent essentiellement sur la vulgarisation des documents stratégiques, des textes et instruments juridiques ainsi que sur le renforcement des dispositifs de protection contre les violences basées sur le Genre.

Produit 1.1 : *D'ici 2018, les documents stratégiques et juridiques de protection contre les violences basées sur le genre sont élaborés, validés et vulgarisés.*

Produit 1.2 : *D'ici 2018, le cadre légal et institutionnel des organes de protection d'assistance sociale, les services de justice et de sécurité est renforcé pour la lutte contre la violence basée sur le genre et offrir des services de qualité.*

Effet 2 du PCEBG-DH: Les capacités des Ministères et Institutions de l'Etat, OSC, des collectivités locales et des agences du SNU sont renforcées sur l'intégration du genre et des droits humains dans les politiques, les programmes et plans de développement.

Quatre produits ont été retenus et concourent à la réalisation de cet effet du PCEBG-DH et visent prioritairement le renforcement des capacités nationales d'intégration du Genre et des Droits humains dans les politiques et stratégies de développement.

Produit 2.1. D'ici 2018, les Politiques, Programmes et les plans de développement nationaux locaux sont élaborés en tenant compte des dimensions équité et genre.

Produit 2.2. D'ici 2018, les acteurs chargés de la prise en charge des victimes de violences basée sur le genre (Assistants Sociaux, Inspecteurs de travail, Officiers de Police judiciaire, Magistrats, officiers et agents d'état civil agents des OSC y compris les associations de femmes) ont une meilleure capacité d'application des standards et réglementation en matière de protection des enfants, des jeunes filles et des femmes.

Produit 2.3. D'ici 2018, le système d'informa-

tion et de gestion des données sur les VBG est renforcé.

Produit 2.4 :Le personnel du SNU dispose de capacités pour accompagner le pays dans le processus de l'institutionnalisation du genre et des droits humains dans les politiques nationales, les programmes et les projets et dans les documents cadres programmatiques (UNDAF, CPD, Programmes conjoints, etc.) des Nations Unies au Bénin.

Effet 3 du PCEBG-DH : Les victimes de violences et d'abus, notamment les plus vulnérables, ont accès et utilisent davantage les services de protection.

La réalisation de ce troisième effet passera par le biais de deux produits qui visent à doter les zones communes d'interventions du SNU des services intégrés de prise en charge et de protection des victimes et à assurer leur viabilité.

Produit 3.1 : D'ici 2018, les zones de convergence d'intervention du SNU disposent des services intégrés de protection et de prise en charge des victimes.

Produit 3.2 : D'ici 2018, Les victimes utilisent davantage les services de protection contre les violences basées sur le genre.

3.2. Plan de travail et budget

Le plan de travail présente de façon détaillée les activités à entreprendre chaque année. Il précise, en outre, les partenaires de mise en œuvre responsables, les calendriers et les contributions prévues par chaque partenaire signataire. Il sera produit sur une base annuelle et est actualisé et adopté par le Comité de

pilotage du Programme au début de chaque année civile.

Le coût global du PCEBG-DH s'élève à six millions quatre cent quinze mille dollars US(6 415 000\$)et réparti par agence, par produit et année ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : Synthèse des coûts par produit (en US dollars)

Résultats du Programme Conjoint		Organismes des Nations Unies									
		2014	2015	201	2017	2018	2014-2018				
EFFET 1: Le cadre légal institutionnel et opérationnel de prévention et de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre est amélioré et mis en œuvre, en vue de garantir l'inclusion sociale des victimes et des groupes vulnérables principalement dans les zones d'intervention du SNU											
Produit 1.1: D'ici 2018, les documents stratégiques et juridiques de protection contre les violences basées sur le genre sont élaborés, validés et vulgarisés.	Coût/Produit 1.1		00 000	300 000	300 000	200 000	1 400 000				
	Financement										
	UNDP	AT	20 000	AT	AT	AT	20 000				
	UNICEF	AT	320 000	30 000	150 000	-	500 000				
	UNFPA		100 000	-	-	-	150 000				
	OMS	AT	AT	AT	AT	AT	0				
	Total Financement SNU	50 000	440 000	30 000	30 000	-	70 000				
	A Rechercher	0	1 0 000	270 000	150 000	200 000	730 000				
Produit 1.2: D'ici 2018, le cadre légal et institutionnel des organes de protection d'assistance sociale, les services de justice et de sécurité est renforcé pour la lutte contre la violence basée sur le genre et offrir des services de qualité.	Coût/Produit 1.2		700 000	400 000	300 000	200 000	1 00 000				
	Financement										
	UNDP		50 000	30 000	AT	AT	80 000				
	UNICEF		210 000	200 000	110 000	25 000	545 000				
	UNFPA		120 000	50 000	50 000	30 000	250 000				
	OMS						0				
	Total Financement SNU	380 000	280 000	160 000	55 000	875 000	725 000				
	A Rechercher	320 000	120 000	140 000	145 000	145 000	145 000				
EFFET 2. Les capacités des Ministères et Institutions de l'État, OSC, des collectivités locales et des agences du SNU sont renforcées sur l'intégration du genre et des droits humains dans les politiques, les programmes et plans de développement.											
Produit 2.1. D'ici 2018, les Politiques, Programmes et les plans de développement nationaux locaux sont élaborés en tenant compte des dimensions équité et genre.	Coût/Produit 2.1		500 000	300 000	100 000	80 000	980 000				
	Financement										
	UNDP	10000	120 000	80 000	30 000	30 000	270 000				
	UNICEF	AT	50 000	AT	AT	AT	50 000				
	UNFPA		30 000	AT	AT	AT	30 000				
	OMS		35 000	10 000			45 000				
	Total Financement SNU	10 000	235 000	90 000	30 000	30 000	395 000				
	A Rechercher	0	265 000	210 000	70 000	50 000	585 000				
Produit 2.2. D'ici 2018, les acteurs chargés de la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (Assistants Sociaux, Inspecteurs de travail, Officiers de Police judiciaire, Magistrats, officiers et agents d'état civil agents des OSC y compris les associations de femmes) ont une meilleure capacité d'application des standards et réglementation en matière de protection des enfants, des jeunes filles et des femmes.	Coût/Produit 2.2		300 000	200 000	200 000	-	700 000				
	Financement										
	UNDP	-	20 000	AT	AT	AT	20 000				
	UNICEF		25 000	25 000	-	-	50 000				
	UNFPA		50 000	30 000			80 000				
	OMS		10 000				0				
	Total Financement SNU	105 000	105 000	55 000	0	1 0 000	1 0 000				
	A Rechercher	195 000	145 000	200 000	200 000	-	540 000				

Résultats du Programme Conjoint	Organismes des Nations Unies	2014	2015	201	2017	2018	2014-2018	
Produit 2.3. D'ici 2018, le système d'information et de gestion des données sur les Violences Basées sur Genre est renforcé.	Coût Produit 2.3		120 000	80 000	50 000	50 000	300 000	
	Financement							
	UNDP		AT				0	
	UNICEF		30 000	30 000			60 000	
	UNFPA		20 000				20 000	
	OMS						0	
	Total Financement SNU		50 000	30 000	0	0	80 000	
	A Rechercher		70 000	50 000	50 000	50 000	220 000	
	Coût Produit 2.4		20 000	15 000			35 000	
	Produit 2.4. le personnel du SNU dispose de capacités pour accompagner le pays dans le processus de l'institutionnalisation du genre et des droits humains dans les politiques nationales, les programmes et les projets et dans les documents cadres (UNDAAF, CPD, Programmes conjoints, etc.) des Nations Unies au Bénin.	Financement						
UNDP			5000	5000			10000	
UNICEF			5000	5000			10000	
UNFPA			5000	5000			10000	
OMS			5000				5 000	
Total Financement SNU			20 000	15 000			35 000	
A Rechercher		0	0			0		
EFFET 3 : Les victimes de violences et d'abus, notamment les plus vulnérables, ont accès et utilisent davantage les services de protection.								
Produit 3.1. D'ici 2018, les zones de convergence d'intervention SNU disposent des services intégrés de protection et de prise en charge des victimes.	Coût Produit 3.1.		200 000	200 000	100 000	100 000	00 000	
	Financement							
	UNDP		-	-	-	-	0	
	UNICEF		10.000	20.000	20.000	20.000	90 000	
	UNFPA		40 000	30 000			70 000	
	OMS						0	
	Total Financement SNU		10 000	0 000	50 000	20 000	20 000	1 0 0 000
	A Rechercher			140 000	150 000	80 000	80 000	440 000
	Coût Produit 3.2.		300 000	200 000	200 000	200 000	100 000	800 000
	Produit 3.2. D'ici 2018, Les victimes utilisent davantage les services de protection contre les violences basées sur le genre.	Financement						
UNDP			AT	AT	AT	AT	0	
UNICEF			AT	AT	AT	AT	0	
UNFPA			20 000	10 000			30 000	
OMS			-	-	-	-	0	
Total Financement SNU		20 000	10 000	10 000			30 000	
A Rechercher		280 000	190 000				770 000	
TOTAL								
	COÛT ESTIME						415 000	
	FINANCEMENT SNU						2 405 000	
	A RECHERCHER						4 010 000	

AT : Assistance Technique



MODALITE DE COORDINATION ET DE GESTION

Le Programme conjoint pour l'élimination des violences basées sur le Genre et la promotion des droits humains (PCEBG-DH) repose sur une concertation régulière et une collaboration étroite entre l'ensemble des parties prenantes. Les modalités de gestion se focaliseront sur la participation des acteurs de l'ap-

proche harmonisée de transfert de fonds aux partenaires nationaux d'exécution (HACT). Ainsi, le Gouvernement et les agences signataires mettront en œuvre le programme, à l'aide de la modalité de l'exécution nationale, et notamment de la méthode harmonisée de transferts en espèces.

4.1. Coordination du Programme

Un mécanisme de coordination sera à deux niveaux : le niveau politique, stratégique et le niveau technique.

4.1.1. Niveau Stratégique et Politique

La gestion et la coordination du programme conjoint sera sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage (COP), co-présidé par le Ministre en charge de la Famille et le Coordonnateur Résident du SNU. Le COP est composé des autres ministres signataires du programme et des membres de l'Equipe pays des Nations Unies au Bénin. Le Comité de Pilotage se réunit une fois par semestre et a pour mission principale l'orientation stratégique du processus. C'est le cadre de dialogue au plus haut niveau, entre le Gouvernement et le SNU au Bénin sur la situation du respect des droits Humains en général, et des Droits des femmes, des enfants, notam-

ment les plus vulnérables. Le Comité doit s'assurer de l'harmonisation des interventions de l'ensemble des agences du SNU et des autres partenaires et faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques. Il a également pour attribution la revue des progrès et des évaluations, l'examen des ajustements et/ou orientations nécessaires pour l'atteinte des objectifs du programme.

4.1.2. Niveau Technique

Un Comité Technique de Gestion (CTG) sera mis en place, et co-présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère en charge de la famille, du ministère en charge de la justice et du responsable du groupe thématique genre du SNU. Le CTG est composé des points focaux des Agences membres du groupe thématique genre, des Responsables des Directions de la

Programmation et de la Perspective(DPP), des directions techniques en charge du genre, des droits humains et des Cellules Genre des Ministères sectoriels. Ce Comité aura pour mission d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre des activités à travers les réunions trimestrielles de planification et d'évaluation du niveau d'exécution.

Il se réunit une fois par trimestre pour la planification des activités, et le rapportage. Il rend compte au Comité de Pilotage. Le chef de file du groupe jouera la fonction d'Agent administratif chargé d'assurer la coordination des séances de planification trimestrielles des actions et des budgets. Il aura pour autre tâche d'assurer la publication des rapports périodiques (financiers et activités) et le partage de ces rapports.

4.2. Gestion et transferts des fonds

La mise en œuvre des activités du programme conjoint pour l'élimination des violences basées sur le genre et de Promotion des Droits Humains, bien que les effets ciblés par le programme soient communs, chaque Agence devra préciser les activités qu'elle souhaiterait exécuter pour l'atteinte de ces effets et rechercher les synergies possibles à l'intérieur du groupe avec les autres agences ; cela signifie que certaines activités feront l'objet d'une exécution conjointe. Mais le principe de responsabiliser les partenaires nationaux (Ministères et Société Civile) dans la mise en œuvre effective des activités est acquis et partagé.

4.2.1. Modalités de transferts de fonds

Le PCEBG-DH sera financé par les ressources propres des agences signataires, du Budget National et par des ressources d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) souhaitant participer à sa mise en œuvre. A cet effet, les PTF pourront ainsi apporter leur contribution en utilisant la modalité de partage des coûts. Ce mécanisme flexible de financement va permettre aux PTF désirant accompagner le PCEBG-DH d'apporter leur contribution d'une manière conforme à leurs règles et procédures.

Les modalités de transfert de fonds, l'ampleur

et la fréquence des décaissements, ainsi que la portée et la fréquence du contrôle, des rapports, de l'assurance et de l'audit sont convenus avant la mise en œuvre du programme, compte tenu de la capacité d'ajustement des partenaires et conformément aux politiques, mécanismes et procédures applicables des organismes participants des Nations Unies. Pour les Agences du Comité exécutif, les dispositions requises au titre de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces, ou celles définies dans d'autres accords sur les transferts de fonds, s'appliqueront.

4.2.2. Modalités de gestion des fonds

Il existe trois options en matière de gestion des fonds des programmes conjoints: a) gestion parallèle ; b) gestion groupée ; et c) gestion canalisée. Au titre du présent PCEBG-DH, la modalité de gestion parallèle des fonds reste la règle. Chaque Agence sera responsable de l'exécution de sa part du budget; mais l'exécution globale sera harmonisée à travers les planifications annuelles et trimestrielles qui préciseront les activités à exécuter et les budgets prévus pour chaque trimestre et pour chaque Agence.

Toutefois, l'option de la gestion canalisée sera privilégiée par l'Equipe Pays (UNCT) pour la gestion des fonds mobilisés d'une manière conjointe.



FAISABILITE ET GESTION DES RISQUES

Une bonne exécution du PCEBG-DH pourrait être affectée par trois sortes de risques :

- (i) les risques liés à l'environnement et au contexte global du pays ;
- (ii) les risques liés à la coordination d'un tel Programme (coordination entre les activités en amont et celles en aval, développement de partenariats sous la coordination de l'autorité gouvernementale) ; et
- (iii) les risques opérationnels.

Le processus de développement au cours de la dernière décennie a été souvent affecté par la lourdeur des procédures administratives, la forte mobilité des cadres de l'administration et la forte politisation de l'administration. Ces facteurs, en particulier la lourdeur administrative qui s'explique en partie par le manque ou l'inadéquation des dispositions légales de base régissant les activités, sont de nature à retarder la mise en œuvre et le suivi diligents, ainsi que l'efficacité des Plans de travail annuels décou-

lant du PCEBG-DH. En conséquence, le SNU prendra les dispositions utiles pour faire respecter par le Gouvernement les engagements liés à l'accélération de la signature à bonne date des Plans de Travail Annuel (PTA) et la conduite diligente des réformes institutionnelles y afférentes. A cet effet, le COP et le CTG veilleront à une bonne articulation entre les activités en amont et les activités en aval.

En outre, le développement des produits nécessite des ressources supérieures aux capacités financières des agences du SNU, et par conséquent la mise en place d'un dispositif efficace de mobilisation des ressources et d'établissement de partenariats s'imposent. A cet effet, le Gouvernement, avec le soutien des PTF, mettra en place un mécanisme opérationnel de mobilisation de ressources.

S'agissant des risques opérationnels, ils tiennent principalement au management des ressources allouées aux PTA. En conséquence, le comité de pilotage devrait veiller à la mise en œuvre effective et rigoureuse des modalités de gestion et de coordination retenues.





SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Le cadre de suivi et d'évaluation du Programme Conjoint sera articulé à celui de l'UNDAF. Il devra aussi participer à alimenter ce dernier.

Le suivi/évaluation du programme est de la responsabilité du Comité technique, qui doit élaborer le rapport annuel d'activités du programme reflétant les progrès de son exécution technique et financière pour envoi à tous les partenaires impliqués dans l'exécution du programme. Le Comité technique apprécie l'état d'avancement des opérations de terrain du programme à l'occasion de ses réunions pour identifier les difficultés de mise en œuvre

et ajuster les plans d'actions.

Le suivi /évaluation du Programme sera basé sur les indicateurs de résultats mentionnés dans les plans de travail annuels du Programme. Des missions de terrain seront régulièrement organisées pour documenter la mise en œuvre des activités et faire le point des progrès réalisés en direction des produits et résultats prévus, identifier les difficultés rencontrées et solutions envisagées, tirer les leçons et bonnes pratiques. Il s'agira de missions réalisées par la structure de Coordination Gouvernementale ou le SNU, ou des missions conjointes.

6.1. Evaluation à mi-parcours

Une évaluation interne à mi-parcours sera entreprise à la fin de la deuxième année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du programme et identifiera au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur l'efficacité, l'efficience et sur les délais tout

en soulignant les questions méritant une décision et des actions et présentera les leçons d'expérience initiale du programme en termes de formulation, de mise en œuvre et de gestion. Les conclusions de cette revue seront incorporées comme recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre du programme.

L'organisation, les termes de référence et la période de l'évaluation à mi-parcours seront décidés après consultation avec les parties prenantes au programme. Cette évaluation sera

coordonnée par le Comité Technique du programme en collaboration avec l'UGC-UNDAF avec des mécanismes alignés aux mécanismes d'évaluation de l'UNDAF.

6.2. Evaluation finale

Une Evaluation finale aura lieu à la fin du Programme et se concentrera sur les mêmes questions que l'évaluation à mi-parcours. Elle s'intéressera aussi à l'impact du programme et à la durabilité de ses résultats comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

L'évaluation finale devra également fournir des recommandations pour la pérennisation des acquis du programme qui constitueront des orientations pertinentes pour les interventions futures, avec un plan de mise en œuvre approprié.

6.3. Rapportage

Pour le rapportage des résultats, le chef de file du groupe assurera la coordination de la préparation des rapports ci-après sous la supervision du Comité Technique.

Rapports trimestriels : A la fin de chaque trimestre, il est attendu de la part des points focaux nationaux et des Agences du SNU responsables de la mise en œuvre des activités un Rapport trimestriel faisant le point de la mise en œuvre des activités et l'état de réalisation des produits.

Rapports financiers : Dans le cadre de la gestion canalisée des fonds, l'Agence de mise en œuvre sera appelée à préparer et à soumettre au Comité technique des Rapports financiers trimestriels, conformément aux normes et standards des Nations Unies.

Rapports annuels : Les Rapports annuels serviront de base pour les revues annuelles du Programme conjoint.

Ces rapports seront ensuite soumis au Comité de pilotage.

ANNEXES

Tableau 2 : Cadre de suivi du PCEBG-DH

Résultats escomptés (effets et produits)	Indicateurs		Valeur		Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques hypothèses
	Référence	Cible	Référence	Cible			
Effet 1 du PCEBG-DH: Le cadre Legal institutionnel et op rationnel de pr vention et de prise en charge des victimes des violences bis es sur le genre est am lior et mis en oeuvre, en vue de garantir l'inclusion sociale des victimes et des groupes vuln rables principalement dans les zones d'intervention du SNU.							
Produit 1.1 : D'ici 2018, les documents stratégiques et juridiques de protection contre les violences basées sur le genre sont élaborés, validés et vulgarisés.	Manuel de procédure opérationnelle	Non	Oui	Rapport d'activité	UNFPA, MFASSNHPTA	UNICEF,	Lenteur administrative
	Nombre d'acteurs formés	0	1000	Rapport d'activité			
	Tribunaux amis des enfants	0	2	Rapport d'activité	UNICEF, MILDH		Risques politiques, Lenteur administrative
	Rapport périodique de l'EPU	Non régulier	2	Rapport d'activité	SNU, MFASSNHPTA	MILDH,	Lenteur administrative
Produit 1.2 : D'ici 2018, le cadre légal et institutionnel des organes de protection d'assistance sociale, les services de justice et de sécurité est renforcé pour la lutte contre la violence basée sur le genre et offrir des services de qualité.	Rapport de suivi CEDEF/Beijing	Non régulier	4/1	Rapport d'activité	SNU, MFASSNHPTA		Lenteur administrative
	Effet 2 du PCEBG-DH: Les capacités des Ministres et Institutions de l'Etat, OSC, des collectivités locales et des agences du SNU sont renforcées sur l'intégration du genre et des droits humains dans les politiques, les programmes et plans de développement.						
Produit 2.1. D'ici 2018, les Politiques, Programmes et les plans de développement nationaux locaux sont élaborés en tenant compte des dimensions équité et genre.	Nombre de Politiques/Stratégies sectorielles intégrant les dimensions équité et genre	0	8	Rapport documentaire	PNUD, OMS, UNICEF, UNFPA, MFASSNHPTA		Lenteur administrative, résistance
	Nombre de cadres formés sur le mainstremaing	A définir	1000	Rapport d'activité	PNUD, OMS, UNICEF, UNFPA, MFASSNHPTA		Lenteur administrative, faiblesse des ressources financières
Produit 2.2. D'ici 2018, les acteurs chargés de la prise en charge des victimes de violences basée sur le genre (Assistants Sociaux, Inspecteurs de travail, Officiers de Police judiciaire, Magistrats, officiers et agents d'état civil agents des OSC y compris les associations de femmes) ont une meilleure capacité d'application des standards et réglementation en matière de protection des enfants, des jeunes filles et des femmes.	Nombre d'acteurs formés	A définir	1500	Rapport d'activité	PNUD, OMS, UNICEF, UNFPA, MFASSNHPTA, MILDH		Lenteur administrative, faiblesse des ressources financières
	Nombre de base de données sectorielles opérationnelles	0	5	Rapport d'activité	UNICEF, UNFPA, MFASSNHPTA, MILDH, MS, MISPC, MDAEP		Faiblesse des ressources
Produit 2.3. D'ici 2018, le système d'information et de gestion des données sur les VBG est renforcé.							

Résultats escomptés (effets et produits)	Indicateurs	Valeur		Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses
		Référence	Cible			
Produit 2.4 : Le personnel du SNU dispose de capacités pour accompagner le pays dans le processus de l'institutionnalisation du genre et des droits humains dans les politiques nationales, les programmes et les projets et dans les documents cadres programmatiques (UNDAF, CPD, Programmes conjoints, etc.) des Nations Unies au Bénin.	Nombre de séances de formation organisées	0	4	Rapport d'activité	PNUD, OMS, UNICEF, UNEFA	-
Effet 3 du PCEBG-DH : Les victimes de violences et d'abus, notamment les plus vulnérables, ont accès et utilisent davantage les services de protection						
Produit 3.1 : D'ici 2018, les zones de convergence d'intervention SNU disposent des services intégrés de protection et de prise en charge des victimes.	Nombre de services opérationnels intégrés	0	10	Rapport d'activité	UNICEF, MFASSNHPTA, MILDH, MS, MISPC, MDAEP	Lenteur administrative
Produit 3.2 : D'ici 2018, les victimes utilisent davantage les services de protection contre les violences basées sur le genre.	Nombre d'utilisateurs des services	A définir	A définir	Rapport d'activité	UNICEF, MFASSNHPTA, MILDH	Faiblesse des ressources

ANNEXE : Cadre des résultats et des ressources

Produits du Programme Conjoint		Principales Activités	Total coûts estimés	Appports des Agence				Total apports SNU Signataires	Besoin de financement 2014 - 2018	
				UNDP	UNCEF	UNFPA	OMS			
<p>Effet 4 UNDAF : D'ici à fin 2018, les enfants, les adolescent(e)s et les femmes, notamment les plus vulnérables, évitent les comportements à risque, ont un accès et utilisent davantage les services de protection contre les abus, les violences et l'exploitation, et les communautés adoptent des pratiques sociales conformes aux droits humains.</p> <p>Effet 1 du programme Conjoint : Le cadre légal institutionnel et opérationnel de prévention et de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre est amélioré et mis en œuvre, en vue de garantir l'inclusion sociale des victimes et des groupes vulnérables principalement dans les zones d'intervention du SNU.</p>		<p>Activité 1.1.1 : Elaborer, valider et imprimer en cent (le manuel de procédure (100 exemplaires) d'enquête et le guide (4 000 exemplaires) d'utilisation des procédures en matière de lutte contre les violences basées sur le genre</p>	AT	AT	100 000	AT	100 000			
		<p>Activité 1.1.2 : Organiser la tenue d'une mini-conférence autorisée par le Conseil des Ministres, en vue d'obtenir l'adhésion totale d'une cinquantaine de pays d'Afrique n'ayant pas encore ratifié la Convention.</p>	20 000	AT	50 000	AT	70 000			
		<p>Activité 1.1.3 : Assurer la Dissémination de la politique nationale de protection de l'enfant et élaboration de son plan d'action budgétisé et organiser le plaidoyer pour sa mise en œuvre.</p>	AT	60 000	AT	AT	0 000			
		<p>Activité 1.1.4 : Faire le plaidoyer pour la mise en œuvre du plan d'action de la PNPE</p>	AT	20 000	AT	AT	20 000			
		<p>Activité 1.1.5 : Organiser l'adoption et la dissémination du Code de l'enfant et de ses décrets d'application</p>	AT	30 000	AT	AT	30 000			
		<p>Activité 1.1 : Elaborer et disséminer des directives et normes harmonisées de prise en charge des enfants victimes d'abus, de violences, d'exploitation et de négligence et des enfants témoins et en conflit avec la loi</p>	AT	30 000	AT	AT	30 000			
		<p>Activité 1.1.7 : Réaliser une étude CAP sur les violences et abus contre les enfants</p>	AT	60 000	AT	AT	0 000			
		<p>Activité 1.1.8 : Organiser une campagne contre les violences et abus contre les enfants et évaluation des résultats de la campagne</p>	AT	300 000	AT	AT	300 000			
		Total sous-produit 1.1.			20 000	500 000	150 000	0	70 000	730 000
		Produit 1.2 : D'ici 2018, le cadre légal et institutionnel des organes de protection		<p>Activité 1.2.1 : Organiser la vulgarisation du manuel portant « les actes qualifiés de violences faites aux</p>	30 000	30 000	100 000		1 0 000	

